

Fiche de données de sécurité

Copyright,2022, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 33-5131-9 Numéro de version: 1.11

Date de révision: 12/07/2022 **Annule et remplace la** 20/06/2019

version du :

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M Nettoyant Anti-Graffiti GR 3000 (Nouvelle formulation)

Numéros d'identification de produit

UU-0014-7298-2 UU-0014-7299-0 UU-0014-7300-6 UU-0014-7472-3

7100030783 7100030785 7100030786 7100030784

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Pour éliminer les graffiti

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX

Téléphone: 01 30 31 61 61 **E-mail:** tfr@mmm.com

Site internet htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles:

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes



MENTIONS DE DANGER:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Intervention::

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

4% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage

Mise à jour selon le règlement des détergents

Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle) : contient parmi d'autres ingrédients moins de 5% d'agents tensio-actifs ioniques.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)			Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
1	(N° CAS) 1119-40-0 (N° CE) 214-277-2	30 -	40	Substance non classée comme dangereuse

Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	(N° CAS) 67762-38-3 (N° CE) 267-015-4	10 - 20	Tox.aquatique chronique 3, H412
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	(N° CAS) 763-69-9 (N° CE) 212-112-9	10 - 20	Liq. Inflamm. 3, H226
Adipate de diméthyle	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	5 - 10	Irr. des yeux 2, H319
Succinate de diméthyle	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	5 - 10	Irr. des yeux 2, H319
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	(N° CAS) 111109-77-4 (N° CE) ELINCS 404- 640-5	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
3-Butoxypropan-2-ol	(N° CAS) 5131-66-8 (N° CE) 225-878-4	5 - 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	(N° CAS) 26264-05-1 (N° CE) 247-556-2	1 - 5	Tox.aquatique chronique 3, H412
2,2'-Iminodiéthanol	(N° CAS) 111-42-2 (N° CE) 203-868-0	0 - 1	Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	(N° CAS) 102-71-6 (N° CE) 203-049-8	0 - 1	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Movens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient Numéro Agence: Type de limite Informations CAS complémentaires:

2,2'-Iminodiéthanol 111-42-2 VLEPs France VLEP (8 heures): 15 mg/m3 (3

ppm

VLEPs France: France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

,

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée: Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

MatérielEpaisseur (mm)Temps de pénétrationCaoutchouc nitrile.Pas de données disponiblesPas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique: Liquide

Couleur Incolore, Jaune clair

Odeur douce

Valeur de seuil d'odeur

Pas de données de tests disponibles.

Point de fusion / point de congélation

Pas de données de tests disponibles.

Point/intervalle d'ébullition: 166 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Limites d'inflammabilité (LEL)

Pas de données de tests disponibles.

Limites d'inflammabilité (UEL)

Pas de données de tests disponibles.

Point d'éclair: 95 - 105 °C

Température d'inflammation spontanéePas de données de tests disponibles.

Température de décomposition *Non applicable.*

pН

Viscosité cinématique
Pas de données de tests disponibles.
Hydrosolubilité
Pas de données de tests disponibles.
Solubilité (non-eau)
Pas de données de tests disponibles.
Coefficient de partage n-octanol / eau
Pas de données de tests disponibles.
Pression de vapeur
Pas de données de tests disponibles.

Densité relative 1.025 - 1.045

Densité de vapeur relative Pas de données de tests disponibles.

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques VolatilsPas de données de tests disponibles.Taux d'évaporation:Pas de données de tests disponibles.Teneur en matières volatiles:Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

Conditions de température et de cisaillement élevées.

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

Drogues, médicaments et/où denrées alimentaires
Métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux:

SubstanceConditionMonoxyde de carboneNon spécifiéDioxyde de carboneNon spécifié

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir cidessous).

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Effets sur les reins et la vessie : les symptômes peuvent inclure des modifications de la quantité d'urine, des douleurs abdominales ou dans le bas du dos, une augmentation du taux de protéines dans les urines, une augmentation du taux d'urée dans le sang, du sang dans les urines et une miction douloureuse.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets hématopoiétiques : les symptômes peuvent inclure une faiblesse générale, fatigue et altérations du nombre de cellules sanguines.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organis mes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Cutané	Composa nts similaire	LD50 > 2 000 mg/kg
Glutarate de diméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composa nts similaire s	LC50 > 11 mg/l
Glutarate de diméthyle	Ingestion	Composa nts similaire s	LD50 > 5 000 mg/kg
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Cutané	Lapin	LD50 4 080 mg/kg
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 14,4 mg/l
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 3 200 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
3-Butoxypropan-2-ol	Inhalation - Vapeur	Rat	LC50 > 8,5 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 2 124 mg/kg
Succinate de diméthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Succinate de diméthyle	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 5,2 mg/l
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Rat	LD50 3 075 mg/kg
Succinate de diméthyle	Inhalation -	Composa	LC50 > 11 mg/l
accimina de difficultiva	Poussières/ Brouillards	nts similaire	Zeec II mg.
A disease de diseaseste	(4 heures)	S	LD50 > 5 000 /l
Adipate de diméthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg LD50 > 5 000 mg/kg
Adipate de diméthyle Adipate de diméthyle	Ingestion Inhalation -	Rat	LC50 > 11 mg/l
Adipate de dimetnyte	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composa nts similaire	LC30 > 11 mg/1
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	Lapin	LD50 8 180 mg/kg
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Rat	LD50 1 410 mg/kg
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rat	LD50 9 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organis	Valeur
	mes	
Glutarate de diméthyle	Composa	Aucune irritation significative
	nts	
	similaires	
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Lapin	Aucune irritation significative
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Moyennement irritant
Succinate de diméthyle	Lapin	Aucune irritation significative
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Aucune irritation significative
Adipate de diméthyle	Lapin	Aucune irritation significative
2,2'-Iminodiéthanol	Lapin	Moyennement irritant
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organis mes	Valeur
Glutarate de diméthyle	Composa nts similaires	Moyennement irritant
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant
3-Butoxypropan-2-ol	Lapin	Irritant sévère
Succinate de diméthyle	Lapin	Irritant modéré
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Lapin	Moyennement irritant
Adipate de diméthyle	Lapin	Irritant modéré
2,2'-Iminodiéthanol	Lapin	Irritant sévère
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Sensionisation de la peau		
Nom	Organis mes	Valeur
Glutarate de diméthyle	Composa nts similaires	Non-classifié
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Succinate de diméthyle	Souris	Non-classifié
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Cochon d'Inde	Non-classifié
Adipate de diméthyle	Composa nts similaires	Non-classifié
2,2'-Iminodiéthanol	Homme et animal	Non-classifié
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Humain	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Glutarate de diméthyle	In vivo	Non mutagène
Glutarate de diméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
Succinate de diméthyle	In vitro	Non mutagène
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vitro	Non mutagène
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	In vivo	Non mutagène
Adipate de diméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

		classification.
2,2'-Iminodiéthanol	In vitro	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vitro	Non mutagène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organis	Valeur
		mes	
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	Souris	Cancérogène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
OXYBIS[METHOXY]-PROPANE	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 250 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 97 mg/kg/jour	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL 1 125 mg/kg/jour	Pendant l'organogenès e

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis	Test résultat	Durée
				mes		d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
Succinate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
Adipate de diméthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professio nnel	NOAEL Non disponible	
2,2'-Iminodiéthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Pas disponible	
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Rat	NOAEL 200 mg/kg	Non applicable
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 200 mg/kg	Non applicable
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL	Non

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis mes	Test résultat	Durée d'exposition
Glutarate de diméthyle	Inhalation	Système endocrine Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	90 jours
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Inhalation	Système nerveux Coeur Foie système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6 mg/l	17 jours
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	17 jours
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	17 jours
Succinate de diméthyle	Inhalation	Système respiratoire Coeur la peau Système endocrine tractus gastro- intestinal système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Adipate de diméthyle	Inhalation	Système respiratoire système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 32 mg/kg/jour	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 8 mg/kg/jour	2 années
2,2'-Iminodiéthanol	Cutané	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,03 mg/l	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	système hématopoïétique	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une	Rat	NOAEL 14 mg/kg/jour	13 semaines

Page: 11 de 20

			exposition prolongée.			
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL Pas disponible	13 semaines
2,2'-Iminodiéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 436 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Cutané	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 4 000 mg/kg/jour	13 semaines
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 1 000 mg/kg/jour	2 années
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	24 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Boue activée	Expérimental	5 heures	EC50	>5 000 mg/l
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	45,3 mg/l
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>86 mg/l

E4 2 : :	7.02 .00 .0	ln u	In (1) 1	140.1	IDG50	l. 02 //
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>92 mg/l
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	86 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEL	<1 mg/l
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	EC0	5 250 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>560 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	560 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Adipate de diméthyle	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Succinate de diméthyle	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
OXYBIS[METHOXY] -PROPANE	111109-77-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4 307 mg/l
OXYBIS[METHOXY] -PROPANE	111109-77-4	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
OXYBIS[METHOXY]	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	LC50	>1 000 mg/l
-PROPANE OXYBIS[METHOXY]	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
-PROPANE OXYBIS[METHOXY]	111109-77-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	NOEC	100 mg/l
-PROPANE OXYBIS[METHOXY]	111109-77-4	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
-PROPANE Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	20 mg/l
Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l

Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec	26264-05-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,2 mg/l
isopropylamine (1:1) Acide	26264-05-1	Truite arc-en-ciel	Composant	70 jours	NOEC	0,23 mg/l
dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)			analogue			
Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	1,18 mg/l
Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	3,2 mg/l
Acide dodécylbenzènesulfoni que, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>500 mg/l
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	100 mg/l
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	9,5 mg/l
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	2,15 mg/l
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,6 mg/l
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,78 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	11 800 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	512 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	609,98 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	26 mg/l
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	16 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThB OD	OCDE 301C
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.2 jours (t 1/2)	
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Biodégradation	18 jours	évolution dioxyde de carbone	100 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	75 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène	OCDE 301B - Mod. CO2

					théorique DBThO	
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	89 %BOD/ThB OD	OCDE 301C
Adipate de diméthyle	627-93-0	Estimé Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % en poids	Méthode non standard
Succinate de diméthyle	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	111109-77-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤32 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	111109-77-4	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	25 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn- Wellens/EVPA
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	62-67 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301D
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Expérimental Biodégradation	9 jours	Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Expérimental Biodégradation	10 jours	Demande biologique en oxygène	72 %BOD/ThB OD	OCDE 301D
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental Biodégradation	19 jours	Déplétion du carbone organique	96 % en poids	Méthode non standard

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.49	Méthode non standard
Ethoxy-3-propionate d'éthyle	763-69-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.35	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	> 6.2	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
3-Butoxypropan-2-ol	5131-66-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	Méthode non standard
Adipate de diméthyle	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	Méthode non standard
Succinate de diméthyle	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.33	Méthode non standard
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	111109-77-4	Expérimental BCF - Truite arc-en-ciel	43 jours	Facteur de bioaccumulation	4	OECD305-Bioconcentration
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	111109-77-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage	0.42	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

D 17.1 20

				octanol/eau		
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Composant analogue BCF - Branchie bleue	21 jours	Facteur de bioaccumulation	104	
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	l .	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-2.18	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Expérimental BCF - Carpe	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<3.9	Méthode non standard

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acides gras en C16-18 et insaturés en C18, esters de méthyle	67762-38-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	> 4.27E+05 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
OXYBIS[METHOXY]- PROPANE	111109-77-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	24 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Acide dodécylbenzènesulfonique, composé avec isopropylamine (1:1)	26264-05-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	250 l/kg	Episuite TM
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite TM

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

Le surfactant est en accord avec les critères de biodégradabilité du réglement 648/2004/CE des détergents.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-

2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

<u>Ingrédient</u>	Numéro CAS	Classification	Réglementation
2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	Grp. 2B: Possibilité carc	Centre International de
		des hommes	Recherche sur le
			Cancer (CIRC)
2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	Gr.3: non classifié	Centre International de
			Recherche sur le
			Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1 Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2 Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

49

Tableau des maladies professionnelles

49bis	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou
	l'isophoronediamine
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures
	liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés
	liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et
	dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
	prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

```
Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.
Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été modifiée.
Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.
Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.
Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.
Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.
Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.
Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.
Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.
Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.
Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.
Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.
Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.
Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.
Section 12: Pas d'information displonibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
```

Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée. Section 14

Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.

Section 14

Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été ajoutée.

Page: 19 de 20

- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport L'information a été ajoutée.
- Section 14 Autres marchandises dangereuses Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Autres marchandises dangereuses Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Groupe d'emballage Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Groupe d'emballage Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU L'information a été ajoutée.
- Section 14 Règlementations Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code de ségrégation Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Code de ségrégation Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Précautions particulières Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Précautions particulières Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport en vrac Données règlementaires L'information a été ajoutée.
- Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Titre principal L'information a été ajoutée.
- Section 14 Numéro ONU Données L'information a été ajoutée.
- Section 14 Numéro ONU L'information a été ajoutée.
- Section 15: Cancérogénicité (Information) L'information a été modifiée.
- Section 16: Disclaimer UK L'information a été supprimée.
- Section 2: Pas d'information displonibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) L'information a été ajoutée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr